

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 720

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des excédents pour rien

Malgré un zèle réglementaire partout inlassable, les marchés agricoles demeurent difficiles à «gouverner». Le réseau, particulièrement dense en Suisse et dans la CEE, de normes et dispositions diverses qui composent la «politique» agricole ne suffit nulle part à neutraliser les aléas de la météo, les fluctuations de prix des agents de production ou les disparités de coûts entre les pays et les régions. Subventions et autres mesures n'y changent rien: les marchés agricoles se détraquent à la moindre alerte: deux bonnes ou mauvaises campagnes d'affilée, et voilà qu'on nage dans les excédents ou qu'on risque la pénurie.

Voyez le cas du vin! Un marché relativement bien «tenu» en Suisse, avec limitations quantitatives à l'importation, restrictions cadastrales, contrôles de qualité, prix indicatifs, etc. Malgré toute cette panoplie interventionniste, il a suffi de deux récoltes records consécutives pour que les stocks se remplissent pour plus de trois ans de consommation (pour 36 à 46 mois même pour les vins blancs). En régime libéral, qui ne prévaut nulle part pour les produits agricoles, les prix s'effondreraient. Dans le cas du vin, les prix indicatifs ont tout juste baissé de 50 centimes par litre pour les valaisans et de 30 centimes pour les vaudois, pour la récolte 1983 et départ production s'entend bien. Les cafetiers-restaurateurs ont fait de vagues recommandations de modération, qui devraient prendre effet... après épuisement des crus 82.

D'ici là, le Conseil fédéral, dûment sollicité par les encaveurs et autres négociants, a promis de subventionner le stockage des vins invendus. L'opération pourrait coûter dans les 35 millions de francs, à raison de trois francs par mois et par hectolitre

(Fr. 2.55 pour le Perlan genevois, ce qui a motivé une demande directe des viticulteurs de la République auprès des autorités cantonales).

A l'heure des économies sur divers secteurs prioritaires de la politique fédérale (y compris le militaire en cas d'acceptation du report de 150 millions demandé par les Chambres en décembre dernier), l'octroi d'un crédit supplémentaire de 35 millions ne passe évidemment pas inaperçu. Mais, ruse suprême pour épargner les finances fédérales, le montant en question sera prélevé sur le fameux fonds vinicole; cette provision, créée dans les années trente, est destinée à couvrir les dépenses qui sont occasionnées à la Confédération par les mesures prises en faveur de la viticulture et du placement des produits viticoles (Statut du vin, art. 42). La maison Denner a donc tort quand elle parle d'utilisation non conforme à l'objectif du fonds à propos du stockage. Mais elle a en revanche parfaitement raison quand elle affirme que l'opération va se réaliser aux frais des consommateurs — et non à la charge apparente des importateurs. En effet, et même si ces derniers alimentent le fonds vinicole par des versements de 25 à 30 millions de francs par an, ils s'empressent évidemment de répercuter les droits qu'ils acquittent sur les consommateurs suisses de vins étrangers.

A fin 1982, le fonds vinicole ascendait à 142 millions de francs, après prélèvements en cours

d'année à diverses fins, d'ailleurs pas toutes en relation évidente avec la promotion du vin. Pour l'année 1984, le budget fédéral prévoit 5,5 millions pour l'encouragement de la viticulture, à prélever avec une bonne quinzaine d'autres millions sur le fonds vinicole. Il faudra y ajouter donc les 35 millions pour le stockage des excédents, inexportables pour des raisons de prix et de surcharge des marchés étrangers.

On n'a donc rien appris, rien inventé. Les consommatrices établissent leur baromètre des prix et concluent bien à la nécessité de les baisser. Quelques vignerons assez libéraux pour penser à autre chose qu'aux solutions-subventions préconisent bien une amélioration de la qualité. Les mêmes et quelques autres voudraient bien voir le cadastre viticole plus strictement respecté. Mais tout indique que rien ne va changer sur le fond.

Ni chez les cafetiers-restaurateurs, qui ne voient sauf exceptions pas de raison de baisser les prix. Comme dit Pierre Moren, patron des patrons de bistrots, les gens n'ont qu'à changer d'établissement si les prix affichés ne leur conviennent pas. Grossière négation de l'organisation cartellaire des cafetiers-restaurateurs.

Et confirmation du caractère (politiquement et légalement) ultra-rigide des marchés et des structures agricoles, même dans le secteur traditionnellement favorisé, riche même, de la viticulture.

EN BREF

Le petit livre de Xavier Deniau sur la francophonie («Que sais-je?» 2111) reproduit la formule de renseignements pour la correspondance que les délégations à l'ONU sont invitées à remplir. Elle contient la liste des Etats membres, de l'Afghanistan au Zimbabwe, et la liste, beaucoup plus courte, des Etats non membres. La parution de cette formule date de mars 1983. Citons la liste brève des non-membres: Kiribati, Liechtenstein, Monaco,

Nauru, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Saint-Marin, Saint-Siège, Suisse, Tonga et Tuvalu. Très bonne compagnie pour la Suisse.

* * *

Le dialecte alémanique (en l'occurrence le bernois) progresse. Récemment le Groupe théâtral du Gymnase du Kirchenfeld à Berne a présenté «Le Schmürz» de Boris Vian dans une adaptation en dialecte. Le titre «D'Rychsboumeischter (oder ds Schmürz)».